

Prise de position | Safer Internet Day

*Not a safer place : malgré certaines avancées, l'Internet n'est toujours pas un lieu sûr pour les enfants<sup>1</sup>*



En cette journée du *Safer Internet Day* 2026, l'office de l'Ombudsman fir Kanner a Jugendlecher (OKAJU), défenseur des droits de l'enfant, publie un [dossier thématique intitulé « Protection des enfants en environnement numérique »](#). Vous y trouverez nos recommandations issues des rapports annuels 2024 et 2025, ainsi que celles des OKAJU *Young Advisors*, formulées spécialement à l'occasion de cette journée. La mise en œuvre d'un système de vérification d'âge étant un thème phare de l'actualité, l'OKAJU tient à rappeler que 69 % des adolescents et 88 % des jeunes adultes au Luxembourg se disent en accord avec un système de vérification de l'âge sur les plateformes<sup>2</sup>. De plus, à la question de savoir quels changements ils souhaitent dans le monde numérique, la majorité des jeunes de 12 à 30 ans ont répondu « fixer une limite d'âge pour accéder à Internet/au smartphone » et « mieux contrôler/restreindre le contenu en ligne »<sup>3</sup>.

*« La protection des enfants en ligne est un combat de longue haleine, comparable à celui mené depuis des décennies contre le tabac, l'alcool ou d'autres drogues. »*

Charel Schmit

---

<sup>1</sup> Dans cette prise de position, le terme d'enfant désigne toute personne de moins de 18 ans, conformément à l'article 1 de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant.

<sup>2</sup> <https://lequotidien.lu/a-la-une/ecrans-et-numerique%E2%80%8989-toujours-aussi-precoce-et-chronophage/>

<sup>3</sup> BEE Secure Radar 2026 : [https://www.bee-secure.lu/wp-content/uploads/2026/02/bee\\_048\\_radar26\\_09fev26\\_ua.pdf](https://www.bee-secure.lu/wp-content/uploads/2026/02/bee_048_radar26_09fev26_ua.pdf)

## Plaidoyer de l'OKAJU pour un Internet plus sûr

Après plus de vingt ans de stratégies pour un « Internet plus sûr pour les enfants », essentiellement centrées sur la sensibilisation, il est plus que temps de changer de cap. En cohérence avec le principe rappelé récemment par la Commission européenne – selon lequel ce qui est illégal hors ligne doit l'être tout autant en ligne<sup>4</sup> –, l'OKAJU plaide, depuis 2024, pour un véritable « package » de protection des enfants contre les violences et autres préjudices en milieu numérique, inspiré de la prévention en santé publique (prévention primaire, secondaire, tertiaire). Ce paquet combine un cadre légal ambitieux (instauration d'un âge minimum légal pour l'exposition aux écrans, la possession de smartphones et d'appareils connectés, l'accès autonome à Internet et aux réseaux sociaux (sans supervision), obligations de vérification d'âge, responsabilité pour les services en ligne), l'intégration du principe de « sécurité dès la conception » (*safety by design*) par les acteurs technologiques, ainsi que la responsabilisation conjointe de l'État, des plateformes et des adultes (renforcement de BEE SECURE, meilleure coordination protection de l'enfance/cybersécurité, limitation du temps d'écran, éducation aux médias et soutien à la parentalité numérique).

Enfin, le changement de cap revendiqué par l'OKAJU suppose de proposer systématiquement aux enfants davantage d'offres d'activités analogues et alternatives – culture, sport, engagement associatif, espaces de rencontre – afin que le temps libéré des écrans puisse se transformer en expériences positives.



## Garantir les droits à l'information, à l'expression et à la participation

D'un point de vue fondé sur les droits de l'enfant, les droits à la protection et à la santé ne sauraient toutefois être les seuls prismes à prendre en compte : les enfants ont aussi droit à l'information, à la liberté d'expression et à la participation, y compris dans l'environnement numérique. La mise en balance de ces droits montre que leur pleine réalisation nécessite un

<sup>4</sup> Thomas Reigner, porte-parole pour la Commission européenne, a exprimé que via le DSA, l'Europe replace la responsabilité là où elle doit être, sur les plateformes en ligne : *"for a very long time big tech platforms were above the law, behaving like they were too big to care. But thanks to our legislation, the wild west is over, at least in Europe. And our principle is clear and simple - what is illegal offline, must be illegal online"* : [https://www.linkedin.com/posts/thomas-regnier-24a05810b\\_we-have-recently-seen-many-accusations-against-activity-7424849788833267712-MUqJ/?utm\\_source=social\\_share\\_send&utm\\_medium=android\\_app&rcm=ACoAAAmu\\_VUBooSC0j\\_xPmWVW24-feFqL1YJa5fc&utm\\_campaign=copy\\_link](https://www.linkedin.com/posts/thomas-regnier-24a05810b_we-have-recently-seen-many-accusations-against-activity-7424849788833267712-MUqJ/?utm_source=social_share_send&utm_medium=android_app&rcm=ACoAAAmu_VUBooSC0j_xPmWVW24-feFqL1YJa5fc&utm_campaign=copy_link)

accès à Internet encadré, progressif et supervisé par des adultes, qui garantit à la fois la participation des enfants et leur protection contre les violences et autres préjudices. Dans ce cadre, la notion de **majorité numérique** peut constituer un repère utile, tout en reconnaissant que l'exercice des droits numériques des enfants commence bien avant cet âge.



### Avant le premier smartphone, le réflexe *safe phone*

Des portables sécurisés pour enfants (*safe phones*) existent déjà sur le marché européen et international, mais ne sont pas mis en avant au Luxembourg. Deux études de 2025<sup>5</sup> et 2026<sup>6</sup> montrent que **la possession d'un premier smartphone avant 13 ans** est associée à une nette dégradation de la santé mentale et physique, de l'adolescence jusqu'au début de l'âge adulte (plus de dépression, troubles du sommeil, obésité, idées suicidaires, agressivité, détachement de la réalité). Tout comme l'OKAJU, l'étude de 2025 recommande une approche de précaution en santé publique similaire à celle de l'alcool ou du tabac. A la lumière de ces études et d'autres études récentes pointant sur les violences et autres préjudices dont sont victimes les enfants dans l'environnement numérique <sup>7</sup>, l'OKAJU recommande depuis 2024, une interdiction de possession de smartphones avant 15 ans<sup>8</sup>. Dans ce cadre, l'OKAJU recommande **de faire des portables sécurisés pour enfants (*safe phones*)** un élément central de la prévention primaire. Il s'agirait d'appareils limités aux appels et SMS, sans accès à Internet ni aux réseaux sociaux, proposés comme offre standard par les principaux opérateurs luxembourgeois avant l'âge légal de possession d'un smartphone connecté. Il y a urgence d'agir, car une étude de 2024 menée par le SNJ a révélé que **90 % des enfants au Luxembourg sont équipés d'un smartphone à 12 ans et qu'en moyenne, les enfants acquièrent leur premier smartphone à 10,77 ans**<sup>9</sup>. Et selon le Radar 2026 de BEE Secure, 51,7 % des enfants consultés ont reçu leur premier smartphone à l'âge

<sup>5</sup> <https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/19452829.2025.2518313>

<sup>6</sup> <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/41324306/>

<sup>7</sup> Voir le chapitre C du [rapport annuel 2024 de l'OKAJU](#) ainsi que le chapitre sur la protection dans l'environnement numérique du [rapport annuel 2025 de l'OKAJU](#).

<sup>8</sup> Voir le chapitre C du [rapport annuel 2024 de l'OKAJU](#). Voir aussi l'article paru le 13 août 2025 dans Le Monde : « Il faut interdire la vente de smartphones aux moins de 15 ans » alertent les pédiatres Sylvie Dieu Osika et Eric Osika et la psychologue Karine de Leusse dans une tribune au « Monde », [https://www.lemonde.fr/idees/article/2025/08/13/il-faut-interdire-la-vente-de-smartphones-aux-moins-de-15-ans\\_6629035\\_3232.html](https://www.lemonde.fr/idees/article/2025/08/13/il-faut-interdire-la-vente-de-smartphones-aux-moins-de-15-ans_6629035_3232.html)

<sup>9</sup> <https://infos.rtl.lu/actu/luxembourg/a/2308215.html>

moyen de 8,22 ans et 62,4 % des enfants une tablette personnelle en moyenne à l'âge de 7,7 ans<sup>10</sup>. D'autre part, 56 % des jeunes de 12 à 16 ans indiquent utiliser leur smartphone pendant au moins quatre heures par jour<sup>11</sup>.

### Evolutions et avancées récentes

Depuis les recommandations du rapport annuel 2024 de l'OKAJU sur la protection des enfants face aux outils connectés, plusieurs avancées notables ont été faites. Le Règlement européen sur les services numériques (DSA) est désormais pleinement applicable et consacre une responsabilité accrue des plateformes pour le retrait rapide des contenus illicites et la transparence de leurs algorithmes. Le 30 avril 2025, suite à la publication de la [recommandation générale de l'OKAJU sur la protection des enfants face à l'industrie pornographique du 11 février 2025](#), une motion a été déposée par la députée Paulette Lenert (LSAP) au sujet de la protection des mineurs face à l'exposition aux contenus pornographiques en ligne<sup>12</sup>. Celle-ci a été renvoyée en Commission des Médias et des Communications.

Le lendemain de la présentation de notre rapport annuel à la Chambre des Députés, le député Ricardo Marques (CSV) a déposé la Question parlementaire n°281 du 18 novembre 2025, portant sur l'accès et l'utilisation des réseaux sociaux par les enfants et adolescents, question adressée à la ministre de la Digitalisation, Stéphanie Obertin, qui y a répondu en séance publique n°107 le même jour. Dans ce même contexte, le Premier ministre Luc Frieden, également responsable de la politique numérique, avait rappelé quelques jours plus tôt, lors d'un briefing gouvernemental, la nécessité de mieux protéger les mineurs face aux risques liés à une surconsommation des réseaux sociaux. Il a souligné que « protéger les enfants contre les effets néfastes d'une surconsommation de réseaux sociaux est un devoir », évoquant une possible action nationale dans les 6 à 12 mois si un consensus européen tardait à émerger.

Le 21 janvier 2026, à la Chambre des Députés, une heure d'actualité du groupe politique DP (à la demande de la députée Mandy Minella) a eu lieu au sujet de l'accès aux réseaux sociaux des jeunes suite à la légifération en Australie introduisant une interdiction aux moins de 16 ans.

Au niveau de la législation nationale, le projet de loi 8625 sur les médias a été déposé le 30 septembre 2025 par Madame la ministre de la Justice Elisabeth Margue ; une proposition de loi sur les sociétés écrans et la responsabilité des entreprises a été déposée par le député Franz Fayot (LSAP) le 2 décembre 2025 ; et la proposition de loi 8690 portant sur la protection

---

<sup>10</sup> [https://www.bee-secure.lu/wp-content/uploads/2026/02/bee\\_048\\_radar26\\_09fev26\\_ua.pdf](https://www.bee-secure.lu/wp-content/uploads/2026/02/bee_048_radar26_09fev26_ua.pdf)

<sup>11</sup> [https://www.bee-secure.lu/wp-content/uploads/2026/02/bee\\_048\\_radar26\\_09fev26\\_ua.pdf](https://www.bee-secure.lu/wp-content/uploads/2026/02/bee_048_radar26_09fev26_ua.pdf)

<sup>12</sup> [https://wdocs-pub.chd.lu/docs/Motions\\_Resolutions/Motion\\_4566/20250513\\_Dep%C3%B4t.pdf](https://wdocs-pub.chd.lu/docs/Motions_Resolutions/Motion_4566/20250513_Dep%C3%B4t.pdf)

des mineurs sur les réseaux sociaux a été déposé par les députés Francine Closener et Ben Polidori (LSAP) le 21 janvier 2026.

Fin 2024, le ministère de l'Éducation, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE) a lancé deux campagnes nationales visant à réduire le temps d'écran, à promouvoir des activités physiques/familiales non numériques et à renforcer la protection des enfants dans l'environnement numérique : « Screen-Life-Balance » et « Sécher.digital ». L'interdiction de l'usage du smartphone dans les écoles fondamentales et maisons relais et sa limitation dans le secondaire commencent à produire des effets positifs : davantage d'interactions sociales directes entre élèves, une baisse observée de la violence et du cyberharcèlement, comme l'a souligné le ministre de l'Éducation nationale à la Chambre des Députés le 21 janvier 2026<sup>13</sup>.

### **Limitation d'accès aux réseaux sociaux : une demi-mesure**

Légiférer sur l'âge d'accès aux réseaux sociaux serait une avancée, mais constituerait un simple pansement sur une plaie ouverte nécessitant une opération. **Les risques majeurs liés à l'usage d'Internet et des appareils connectés par les enfants dépassent largement le seul périmètre des réseaux sociaux.** Il convient en outre de rappeler qu'en vertu de l'article 8 du RGPD, pleinement applicable dans l'Union européenne depuis le 25 mai 2018, les moins de 16 ans ne peuvent en principe utiliser des services en ligne tels que les réseaux sociaux qu'avec le consentement vérifiable de leurs parents ou responsables légaux. Autrement dit, le cadre juridique permettant de limiter l'accès des enfants aux réseaux sociaux existe déjà depuis 2018, mais l'OKAJU déplore qu'il n'a pas été mis en œuvre avec la rigueur nécessaire. Avec cette demi-mesure, les enfants continueraient d'évoluer, souvent sans supervision, dans un Internet loin d'être sûr, un lieu de non-droit : exploitation commerciale de leurs données, exposition précoce à la pornographie et au matériel d'abus sexuel d'enfants (CSAM), contenus haineux ou discriminatoires, tentatives de cybergrooming<sup>14</sup>, de radicalisation, de sextorsion – notamment via des jeux et plateformes « ludiques » comme Roblox<sup>15</sup> ou Fortnite<sup>16</sup>. Sans compter les sites et forums qui incitent à la violence, la misogynie, l'automutilation, au suicide... et bien d'autres contenus nuisibles. De plus, le phénomène de « *brain rot* », utilisé pour décrire la fatigue cognitive et la baisse de concentration liées au défilement incessant de contenus courts, ne concerne pas seulement les réseaux sociaux mais l'ensemble des formats numériques conçus pour capter l'attention (flux vidéo, plateformes de streaming, jeux, messageries, etc.). En lien avec l'« amnésie

---

<sup>13</sup> <https://www.chd.lu/lu/seance/3063>

<sup>14</sup> Le terme « grooming » est utilisé lorsque quelqu'un (adulte ou non) crée une relation, une confiance et un lien émotionnel avec un enfant ou un jeune dans le but de le manipuler, de l'exploiter et d'en abuser sexuellement. Lorsqu'il y a une telle approche et manipulation pour exercer une emprise sur Internet, on parle de « cybergrooming ».

<sup>15</sup> <https://www.roblox.com/>

<sup>16</sup> <https://www.fortnite.com/>

numérique<sup>17</sup> » et le « *popcorn brain*<sup>18</sup> », il constitue un danger supplémentaire pour le développement des enfants, en fragilisant l'attention soutenue, la mémoire en profondeur et la capacité à se concentrer.

Enfin, comme le résume Tony Allen, expert mondial de l'« *age assurance* » et éditeur technique de la norme ISO/IEC 27566, une régulation fondée sur la seule interdiction d'accès ne peut fonctionner que si elle combine cinq dimensions : légitimité morale, réduction de la demande, alternatives hors ligne, capacité de vérification crédible et absence de déplacement vers des espaces plus risqués<sup>19</sup>. Or, aucune de ces conditions n'est aujourd'hui pleinement réunie.

### L'IA, un multiplicateur de risques pour les enfants

L'intelligence artificielle expose déjà les enfants à de nouveaux risques majeurs, entre autres des applications de « nudification » et de deepfakes ou encore des chatbots/ compagnons IA<sup>20</sup> qui tiennent des propos sexualisés<sup>21</sup> et entretiennent une forte dépendance émotionnelle. A noter que, selon un rapport d'Internet Matters (UK) de 2025, un enfant sur huit utilisant des chatbots d'IA le fait parce qu'il n'a « personne d'autre à qui parler »<sup>22</sup>. Des experts mettent d'ailleurs en garde contre l'émergence d'une génération qui apprend à nouer des liens affectifs avec des entités dépourvues de capacité d'empathie et de soin<sup>23</sup>. L'IA soulève aussi des inquiétudes quant à son impact cognitif : un recours systématique à l'IA pour, par exemple, répondre aux questions, faire les devoirs ou générer des contenus risque d'atrophier l'effort intellectuel des enfants, en externalisant toujours davantage leur mémoire et leur capacité de raisonnement. Face à cette réalité, **l'OKAJU souligne qu'il est indispensable de mettre en place une régulation ambitieuse et contraignante de ces outils** (services, applications, jouets connectés), **qui impose par défaut la protection des enfants**. Il convient de noter que, selon le Radar 2026 de BEE Secure, la plupart des jeunes de 12 à 16 ans voient l'intelligence artificielle comme une opportunité, à 52 %, tandis qu'une minorité de 7 % la considère comme un danger<sup>24</sup> ; ainsi, une sensibilisation des enfants sur les dangers de l'IA, en sus d'une réglementation robuste, s'impose donc.

---

<sup>17</sup> On entend par « amnésie numérique » le fait de ne plus retenir certaines informations (numéros, mots de passe, itinéraires, dates, etc.) parce qu'on les délègue systématiquement à des appareils ou services numériques. C'est une forme de trouble de la mémoire liée à la surutilisation du numérique, qui encourage le cerveau à « lâcher prise » sur ce qu'il pourrait normalement mémoriser.

<sup>18</sup> Le « *popcorn brain* » désigne un état où le cerveau, sur-stimulé par un flux continu de contenus numériques, saute sans cesse d'un stimulus à l'autre, rendant la concentration prolongée beaucoup plus difficile.

<sup>19</sup> <https://solicab.com/blog/f/does-prohibition-work>

<sup>20</sup> Par exemple, voir : <https://www.internetmatters.org/hub/press-release/new-report-reveals-how-risky-and-unchecked-ai-chatbots-are-the-new-go-to-for-millions-of-children/>

<sup>21</sup> P.ex., voir : <https://www.telegraph.co.uk/business/2025/07/16/ai-girlfriend-musk-app-12-year-olds/>

<sup>22</sup> [https://www.internetmatters.org/wp-content/uploads/2025/07/Me-Myself-and-AI-Chatbots-Report\\_-\\_Internet-Matters.pdf](https://www.internetmatters.org/wp-content/uploads/2025/07/Me-Myself-and-AI-Chatbots-Report_-_Internet-Matters.pdf)

<sup>23</sup> <https://bmjgroup.com/concern-over-growing-use-of-ai-chatbots-to-stave-off-loneliness/>

<sup>24</sup> [https://www.bee-secure.lu/wp-content/uploads/2026/02/bee\\_048\\_radar26\\_09fev26\\_ua.pdf](https://www.bee-secure.lu/wp-content/uploads/2026/02/bee_048_radar26_09fev26_ua.pdf)

## Une responsabilité multi-niveaux

Si les enfants restent vulnérables aux abus, à l'exploitation et à la violence en ligne, c'est avant tout parce que les dispositifs qui les entourent – techniques, politiques, financiers, internationaux et familiaux – ne remplissent toujours pas pleinement leur rôle protecteur<sup>25</sup> :

- **Entreprises technologiques et plateformes numériques** : le principe de « *safety by design* », qui place la responsabilité de la sûreté des enfants au cœur de la conception des services, n'a pas été suffisamment intégré et appliqué par la plupart des acteurs du secteur. Elles continuent trop souvent à traiter la sécurité des enfants comme un enjeu de conformité minimale plutôt que comme un devoir de diligence renforcée.
- **Gouvernements** : la protection des enfants en ligne reste encore reléguée au rang de note de bas de page dans les politiques publiques plutôt que d'être une priorité réglementaire. Cela dit, ces derniers mois, une attention accrue est accordée par des Gouvernements européens à la protection numérique des enfants.
- **Bailleurs de fonds** : les financements consacrés à la prévention des préjudices numériques ne représentent qu'une fraction de ce qui serait nécessaire pour être à la hauteur de l'ampleur de la menace.
- **Organisations internationales** : la réponse de celles-ci reste très en-deçà de l'urgence que cette crise impose.
- **Personnes en charge de l'éducation et des soins** (parents/représentants légaux, proches, professionnels de l'éducation formelle et non-formelle) : on attend d'eux qu'ils soient la dernière ligne de défense, sans leur donner les outils, le soutien ni le pouvoir nécessaires pour résister à des algorithmes valant des milliards.

---

<sup>25</sup> Liste inspirée de celle publiée par l'ONG ChildSafeNet : [https://www.linkedin.com/posts/anil-raghuvanshi-84a35715\\_saferinternetday-saferinternetday-childonlineprotection-activity-7425746385788080128-mZoj/?utm\\_source=share&utm\\_medium=member\\_android&rcm=ACoAAAmu\\_VUBooSC0j\\_xPmWW24-feFqL1YJa5fc](https://www.linkedin.com/posts/anil-raghuvanshi-84a35715_saferinternetday-saferinternetday-childonlineprotection-activity-7425746385788080128-mZoj/?utm_source=share&utm_medium=member_android&rcm=ACoAAAmu_VUBooSC0j_xPmWW24-feFqL1YJa5fc)

## Quelques données clés

### A l'échelle européenne et internationale

- D'après des études reprises dans un rapport récent du Parlement européen, 97 % des jeunes se connectent à internet tous les jours et 78 % des 13-17 ans consultent leur appareil au moins une fois par heure. Parallèlement, un mineur d'âge sur quatre aurait un usage du smartphone qualifié de « problématique » ou « dysfonctionnel », c'est-à-dire assimilable à une forme de dépendance<sup>26</sup>.
- Selon l'[Eurobaromètre 2025](#), plus de 90 % des Européens estiment qu'il est urgent d'agir pour protéger les enfants en ligne, notamment face à l'impact négatif des réseaux sociaux sur la santé mentale (93 %), au cyberharcèlement (92 %) et à la nécessité de limiter l'accès aux contenus inadaptés (92 %).
- Les enfants de l'UE demandent une meilleure protection en ligne. Ils appellent en particulier à davantage de conseils sur la sécurité numérique, à une réglementation plus protectrice à leur égard et à une implication renforcée des parents<sup>27</sup>.
- Selon un rapport d'Europol de 2024, d'ici 2026, 90 % du contenu en ligne pourrait être généré par l'intelligence artificielle<sup>28</sup>.

### A l'échelle nationale – données du BEE Secure Radar 2026<sup>29</sup>

- L'exposition à la pornographie est en hausse, avec 23 % des jeunes de 12 à 17 ans qui utilisent très souvent des plateformes proposant du contenu pornographique en 2025, contre 17 % en 2024, et une augmentation de 10 % (de 20 % à 30 %), chez les 18-30 ans.
- Selon l'expérience des jeunes de 12-16 ans et des 17-30 ans, les réseaux sociaux et les smartphones entraînent une détérioration de leur bien-être mental et psychologique.
- Le risque en ligne jugé le plus préoccupant par la majorité des parents d'enfants de 3 à 11 ans et de 12 à 16 ans, ainsi que par les enseignants, est le fait que les enfants passent trop de temps en ligne ; pour les jeunes de 17 à 30 ans, la désinformation et les fausses nouvelles arrivent en première position, suivies par les images et vidéos montrant des violences sexualisées contre des enfants (CSAM).